



Les équipes associatives se caractérisent par la cohabitation des statuts différents de leurs membres.

O = Oui - N = Non	Salarié-e	Stagiaire	Contrat aidé	Service civique	Bénévole
Déterminé par le Code du Travail	O	O	O	N	N
Relation avec l'association régi par	Contrat de travail	Convention tripartite	Contrat De travail	Contrat d'engagement	Adhésion au projet
Choisi-e pour ses compétences	O	O	O	N	Selon l'association
Sélectionné-e sur qualification	O	O	O	N	N
lien de subordination	O	N tuteur-e	O et un tuteur	N tuteur-e	 *
Forme de rupture	démission licenciement Rupture conventionnelle	Accord des parties	Licenciement Démission en cas d'embauche en CDD ≥ 6 mois, CDI	Démission en cas d'embauche CDD/CDI	Au gré du bénévole
Développer ses compétences	<ul style="list-style-type: none"> Obligation d'adaptation à évolution du poste Entretien professionnel tous les 2 ans 	Défini dans la convention	Spécificité du contrat aidé	<ul style="list-style-type: none"> Expérience formatrice Session civique & citoyenne 	N
Appui au projet professionnel	O	N	O	O	N
Protection sociale	O	Sécu Soc étudiante	O	O	N
Durée de la relation	Durée déterminée, indéterminée, intermittent	6 mois maximum	Durée déterminée (60 mois maximum)	6 à 12 mois	Au gré du bénévole
Temps de travail	Code du Travail	35h/semaine au maximum	Code du Travail	24 à 35 h par semaine (1)	Au gré du bénévole *
Forme de rétribution	salaire	Gratification si durée ≥ 2 mois	salaire	Indemnité (2)	Gratuit
A droit à des congés	Code du Travail	Indiqués dans la convention	Code du Travail	2 j/mois si majeur-e 3 jours si mineur-e	Au gré du bénévole

Focus sur le service civique : la durée hebdomadaire du service volontaire à la Ligue de l'Enseignement s'élève à 28 h ; un décret fixe l'indemnité versée mensuellement par l'État (au 1^{er}/7/16 ~ 510 €) ; reste à la charge de la structure accueillante ~ 100 euros.

 * Prendre garde à une possible requalification en contrat de travail selon les caractéristiques du contrôle des activités bénévoles et du nombre d'heures effectué.

Pour en savoir plus sur le Service Civique, consulter des [fiches ici](#) ; pour les contrats aidés, [clic ici](#) et la combinaison des dispositifs, [clic](#)